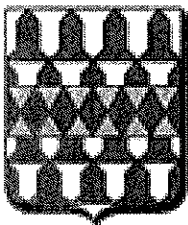


11330



Tél : 04.68.70.05.01

Fax : 04.68.70.07.50

mairie.mouthoumet@orange.fr

N/réf : JMS/SB/14147

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt juin à 12h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mouthoumet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de Mouthoumet, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie SAUNIERE, Maire.

Christelle HERMAND a été nommée secrétaire de séance.

Présents : Jean-Marie SAUNIERE, Christelle HERMAND, Jean ANTONIETTI, Pierre GUAGNO, Louis MARI, Alain TALOUR, Odile NUDING
Absents : Angharad DAFYDD STYLES, Maria MENDEZ RODRIGUEZ, Jérôme HERVOUET-BARANGER, Jérôme GAZEAU
Procurations : De Jérôme HERVOUET-BARANGER à Jean-Marie SAUNIERE
De Maria MENDEZ-RODRIGUEZ à Christelle HERMAND
De Angharad DAFYDD STYLES à Pierre GUAGNO

1. Approbation du compte rendu de la séance du 3 juin 2014

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal appelle de leur part des observations.

Christelle HERMAND prend la parole pour préciser que la présence de la friperie à la foire de Mouthoumet est confirmée.

Le Conseil Municipal, après un tour de table et à l'unanimité,

ADOpte le compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 3 juin 2014 avec l'observation formulée.

2. Elections sénatoriales : vote pour la désignation d'un délégué et des suppléants

Le dimanche 28 septembre prochain, les grands électeurs seront appelés à l'élection des sénateurs. Au préalable, il y a lieu de désigner par collège ces grands électeurs. Au sein du conseil municipal de Mouthoumet, il y a donc lieu de désigner par vote à bulletin secret un délégué titulaire et trois

suppléants, en cas de défaillance du titulaire. Il est à préciser que seuls les conseillers municipaux de nationalité française peuvent prendre part au vote.

Monsieur le Maire appelle à la constitution du bureau de vote puis à la déclaration de candidature(s).

- *Election du délégué titulaire :*
 - o Candidature : Jean-Marie SAUNIERE
 - o Vote : 7 voix pour, 0 contre, 0 abstention
 - o Est élu à la majorité absolue par 7 voix, Jean-Marie SAUNIERE
- Elections des trois suppléants :
 - o Candidatures : Christelle HERMAND, Jean ANTONIETTI, Louis MARI
 - o Vote : 7 voix pour, 0 contre, 0 abstention
 - o Sont élus à la majorité absolue par 7 voix, Louis MARI, Jean ANTONIETTI, Christelle HERMAND

Le Conseil Municipal, après discussions et en avoir délibéré par 7 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

- ***DESIGNE pour élire les prochains sénateurs, Jean-Marie SAUNIERE en qualité de délégué titulaire ainsi que Louis MARI, Jean ANTONIETTI et Christelle HERMAND en qualité de suppléants.***

3. Budget commune : décisions modificatives

A la demande de la perceptrice, dans un souci de cohérence avec le budget primitif il y a lieu d'ajuster les restes à réaliser 2013 en dépenses et en recettes d'investissement. Pour mémoire, cet ajustement concerne les crédits ouverts sur les programmes du SYADEN et nécessaire au vu de l'évolution des modes de calculs des coûts des travaux payés et des subventions octroyées.

Monsieur le Maire propose donc les ajustements suivants :

- en **dépenses le montant total des restes à réaliser à la somme de 127 814 €** au lieu de 161 153 €
- en recettes **le montant total des restes à réaliser à la somme de 98 261 €** au lieu de 124 181 €
- **la nouvelle affectation du résultat de l'exercice 2013** est donc la suivante :
 - o **article 1068** (affectation d'office d'une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement): **1 214.17 €** au lieu de 6 204.83 €
 - o **chapitre 002** (report de l'excédent de fonctionnement): **81 284.32 €** au lieu de 76 293.66 €.

Par ailleurs :

- dans le cadre des travaux connexes, **les participations des particuliers à hauteur de 9 456 € sont à affecter à l'article 1328 et non 13938**
- **les chapitres 023 (virement à la section d'investissement) et 021 (prélèvement de fonctionnement) doivent être équilibrés à hauteur de 46 632.36 €.**

Le Conseil Municipal, après discussions et en avoir délibéré à l'unanimité :

VOTE les restes à réaliser et l'affectation du résultat 2013 ainsi les décisions modificatives selon les éléments ci-dessus.

4. Point sur le projet des jardins communaux

Jérôme HERVOUET référent sur ce dossier propose d'organiser le mercredi 2 juillet prochain une réunion publique d'information. Les membres du conseil municipal prépareront cette rencontre le mardi 1^{er} juillet.

5. Réforme territoriale : motion

Le projet de réforme territoriale prévoit la disparition de l'échelon départemental. Aussi à l'appel de Monsieur André VIOLA, Président du Conseil Général de l'Aude, Monsieur le Maire de Mouthoumet propose aux membres du Conseil Municipal de prendre une délibération visant à :

- **Maintenir** les conseils départementaux après 2020 en réfléchissant d'ores et déjà à l'évolution du mode de désignation,
- **La reconnaissance** du rôle indispensable des conseils généraux en milieu rural notamment,
- **L'affirmation** de leurs compétences en matière de solidarité humaine et territoriale.

Le Conseil Municipal, après discussions et en avoir délibéré à l'unanimité

- **ADOpte** la motion de soutien à la tribune de Monsieur André VIOLA.

6. Questions diverses

- *Révision des heures d'ouverture au public du secrétariat de mairie*

Monsieur le Maire propose de réorganiser les heures d'ouverture du secrétariat au public de la façon suivante. A compter du 7^{er} juillet 2014, le public sera accueilli les lundis, mardis, jeudis et vendredis **de 14h à 17h uniquement**. Exceptionnellement et sur rendez-vous les personnes pourront être reçues le matin. Par ailleurs, toujours sur rendez-vous, le Maire et ses deux adjoints pourront également recevoir la population le vendredi matin entre 9h00 et 12h00.

- *Chats errants*

Afin de pallier la prolifération des chats, Ronnie GUAGNO fait une présentation de l'association FELINS VAGABONDS et de ses services. Le coût de la stérilisation d'une chatte est de 60 €. Ce tarif est plus élevé que celui du docteur GUILLON à Lézignan-Corbières. Ronnie a recontacté l'association pour négocier le tarif initialement proposé.

- *Assistance à maîtrise d'ouvrage : demande de subvention au Conseil Général de l'Aude*

Monsieur le Maire entend rappeler aux membres du Conseil Municipal présents que dans le cadre des travaux connexes à la réorganisation foncière, les services du Conseil Général de l'Aude s'étaient engagés à apporter à la commune un soutien au niveau de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Toutefois, compte tenu de la réorganisation des services départementaux et des contraintes de planning de la commune, ceci n'a pas été possible ; Elle a donc été contrainte de se tourner vers une prestation extérieure pour assurer dans les meilleures conditions possible cette mission.

Le montant de la prestation s'élève à 2 900.00 € HT soit 3 480.00 € TTC

Le Maire **PROPOSE** à l'assemblée de solliciter l'aide du Département de l'Aude pour l'attribution d'une subvention.

Le montant de la dépense évalué à 2 900.00 € se décompose comme suit :

PRESTATION INGENIERIE 2 900.00 € HT

Plan de financement :

DOTATION DEPARTEMENTAL 70% 2 030.00 € HT

FONDS PROPRES 30% 870.00 € HT

***Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,***

APPROUVE la prestation extérieure pour un montant hors taxe de 2 900.00 €
SOLLICITE au Département et une subvention aussi élevée que possible,
DIT que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides et que la durée totale de validité de la subvention est fixée à trois ans.
DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

- *Commémorations*

La commune commémorera la 14 juillet. Ronnie GUAGNO propose de célébrer également à l'avenir le 8 mai.
Les membres du Conseil Municipal réservent une suite favorable à cette proposition.

- *Salle des jeunes*

Monsieur le Maire fait un état d'avancement des travaux et informe du devis relatif à l'étanchéité de la toiture pour un montant net de 360 €.

- *Festivités*

Ronnie GUAGNO remet à Louis MARI en charge des festivités un flyer d'un groupe de Villasavary, nommé « sympa musette ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait : 20 juin 2014



(Signature)
Jean-Marie SAUNIERE
Maire
(Signature et cachet)

Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.